

# PROCEDURE POUR DEPOSER SON DOSSIER DE DEMANDE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

## Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois



1

### > Dépôt du dossier en Mairie

> La Mairie enregistre le dossier, et donne un récépissé à l'usager qui connaîtra ainsi les délais d'instruction



Le dossier est envoyé au service instructeur des actes d'urbanisme de la Communauté de Communes (service ADS)

*Seuls les professionnels peuvent avoir un rendez-vous avec le service*



3

> Le service ADS vérifie que le dossier est complet

> Le service instruit le dossier



> Le service ADS transmet ses conclusions au Maire

> Le Maire délivre un arrêté municipal et informe l'usager de l'acceptation ou non de sa demande d'autorisation



> L'usager affiche l'autorisation sur le chantier



6

Suite à l'acceptation de son permis de construire, l'usager envoie sa Déclaration d'Ouverture de Chantier (**DOC**) à la Mairie

7

A la fin du chantier, l'usager dépose le Document d'Achèvement et de Conformité des Travaux (**DACT**) en Mairie

